

BULLETIN D'INSCRIPTION

7ème édition - 20-22 juin 2025

Cava	ılier

■ Nom Prénom :	Wales A.A.			
■ Adresse :				
Date de naissance :		■ Mo	bile :	
■ Email:				
 Allergie ou régir alimentaire spéc 				
N° licence FFE :		■ Tail	lle T-shirt :	
Nom du cheval :		■ N°	Sire :	
	de la licence e <mark>n</mark> cours et s à le Galop 5 ne serait pas		station de niveau certifiée	par un professionnel
Personnes a	ccompagnantes :			
■ Nom Prénom :				
■ Taille T-shirt :				
■ Nom Prénom :				
■ Taille T-shirt :				
■ Nom Prénom :				
■ Taille T-shirt :				

BULLETIN D'INSCRIPTION

7ème édition - 20-22 juin 2025

TARIFS

<u>Particip</u>	<u>pation á la Route Eiffel :</u>
:	Trois jours, dont deux jours á cheval Rambouillet & Paris 350 €
:	Une journée de randonnée à Paris 250 €
:	Option box pour les cavaliers du dimanche souhaitant arriver la veille 100 €
	Option package photo Informations à venir
:	Licence verte FFE temporaire (30 jours) 10 €
Personr	nes accompagnantes :
(Ouvre d	roit aux mêmes prestations que le participant, á l'exception de la randonnée á cheval proprement dite).
:	Deux jours de randonnées par personne 100 €
:	Une journée de randonnée á Paris par personne 40 €

*10 € sera reversé à l'association Hope qui accompagne les femmes atteintes de cancer, à travers plusieurs approches, dont l'équithérapie.



BULLETIN D'INSCRIPTION

7ème édition - 20-22 juin 2025

VÉHICULE

<u>Catégorie de Véhicule :</u>
Voiture tractant un van
Fourgon
Poids lourds
Marque et type de véhicule :
Longueur totale, y compris remorque dans le cas échéant :
Plaque d'immatriculation
Véhicule tracteur :
Remorque:
Bulletin d'inscription à retourner par mail à : <u>jsoubrier@pariseiffeljumping.com</u> Accompagné du règlement par virement bancaire à l'ordre de l'Association des Cavaliers Propriétaires en précisant l'intitulé du virement [ROUTE EIFFEL – NOM] :
FR76 1005 7191 0800 0201 1000 178
Votre inscription à la Route Eiffel ne sera confirmée qu'à réception du règlement.
Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la route Eiffel (pages 4,5) et en accepter les termes.
Date : Signature :



RÈGLEMENT

La Route Eiffel s'est donnée pour mission de permettre la découverte des richesses de la Région Île-de-France. Cette année, les participants de la Route Eiffel découvriront un itinéraire exceptionnel au cœur du territoire Rambolitain le samedi, tandis que le dimanche, le parcours les mènera á travers les sites historiques emblématiques de la ville de Paris. La Route Eiffel 2025 est conçue pour les cavaliers disposant d'une monture. Les attelages sont autorisés uniquement le dimanche.

ORGANISATEUR

L' Association des Cavaliers Propriétaires est organisatrice de la Route Eiffel 2025...

CONDITIONS DE PARTICIPATION

En s'inscrivant à la Route Eiffel, les participants et responsables de groupes déclarent expressément avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à se conformer à l'ensemble de ses stipulations. Les organisateurs pourront refuser la participation à la Route Eiffel à un participant et/ou un groupe jusqu'au moment du départ. En tout état de cause, le refus de départ d'un participant, quelle qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu à des dommages-intérêts.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols, pertes, accidents, dommages causés ou subis par les participants, leurs chevaux ou leurs équipements lors de la Route Eiffel.

Les groupes sont encadrés par un enseignant ou accompagnateur diplômé. Celui-ci doit être en mesure de prouver sa qualification (mention sur sa licence ou copie de son diplôme).

CAVALIERS

 $\label{eq:minimum Galop} \textbf{Minimum Galop} \textbf{§5} \ ou \ niveau \ \'equestre \ \'equivalent \ attest\'e \ par \ \'ecrit \ par \ un \ enseignant \ diplôm\'e \ d'\'Etat \ qui \ engage \ sa \ responsabilit\'e.$

Le port d'un casque homologué est obligatoire.

Licence FFE en cours de validité. Possibilité de souscrire une licence temporaire FFE couvrant la période de la Route Eiffel.

Assurance responsabilité civile pour tous dommages causés à autrui par lui, son cheval ou l'équipement utilisé à l'occasion de sa participation à la Route Eiffel.

EQUIDÉS

Contrôle vétérinaire – Bon état général et vaccins obligatoirement à jour à l'arrivée sur site. Bien que la vaccination contre la rhinopneumonie équine ne soit pas obligatoire, elle est vivement

conseillée (même si le protocole vaccinal n'est pas complet)

Un équidé dont l'état sanitaire n'est pas satisfaisant, ou n'a pas pu être vérifié, ou qui n'est pas à jour de ses vaccins ne sera pas autorisé à prendre le départ. Chevaux ferrés ou non, dès lors que les pieds sont en bon état et correctement parés pour circuler sur terrain dur.

Les chevaux de tous types, dès lors qu'ils répondent aux normes réglementaires et sanitaires et sont d'une sociabilité avérée, notamment les animaux entiers, sont admis sur la Route Eiffel.

L'organisateur ne fournira aucun soin aux équidés pour le compte de leurs propriétaires ou cavaliers.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ LIÉE À LA DÉTENTION D'ÉQUIDÉS :

Les organisateurs tiennent à rappeler que, conformément à la réglementation en vigueur, les propriétaires et/ou détenteurs d'équidés restent entièrement responsables de leurs animaux pendant toute la durée de l'événement.

Installation des paddocks :

- · Chaque participant est responsable du montage de son paddock avec son propre matériel.
- Il est de la responsabilité des participants de s'assurer que les installations sont conformes aux normes de sécurité et adaptées à leurs chevaux.

Responsabilité en cas d'incident :

- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'évasion, de blessure ou d'incident causé par un cheval.
- Toute situation impliquant l'équidé d'un des participants (fugue, accident, dommage matériel ou corporel) sera entière de la responsabilité du participant en question.



RÈGLEMENT

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, BONS USAGES ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le port d'une coiffe de sécurité est obligatoire pendant toute la durée de la Route Eiffel. Durant la Route Eiffel, les participants sont des ambassadeurs de l'équitation, de leur région, ainsi que du Longines Paris Eiffel Jumping ; ils doivent se comporter en conséquence.

Leurs tenues, ainsi que l'état général de leurs montures et équipements, devront être impeccables.

Les cavaliers respecteront le Code de la Route. Ils ne bénéficient d'aucune priorité, sauf s'ils y sont expressément invités par les autorités de Police.

L'encadrement et la sécurité de la Route Eiffel sont assurés par la Police à cheval et par la Police de Paris. Les participants devront en toutes occasions se conformer aux instructions communiquées par ces autorités.

Il est formellement interdit d'attacher les chevaux aux arbres, ou á leur proximité immédiate.

Il est à noter que le participant qui circule à l'extérieur du parcours perd de fait la qualité de participant de la Route Eiffel et que les actes qui pourraient lui être imputables (pénétration dans des parcelles privées, circulation sur des chemins interdits aux cavaliers, dégradations éventuelles à l'environnement, aux arbres ou aux récoltes, etc.) seraient alors de sa seule responsabilité.

VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

L'organisateur fait appel à un vétérinaire sanitaire et le rémunère afin de procéder aux contrôles qui s'imposent avant le départ et assurer une astreinte durant la manifestation.

Les autres frais d'intervention qui seraient demandés par un participant sont à la charge du demandeur.

IMAGE - DROIT DE PHOTOGRAPHIER - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque participant autorise expressément, à titre gracieux, les organisateurs :

- À réaliser des photos et des films le représentant ainsi que les membres de son groupe et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger;
- · À citer et reproduire gracieusement son nom á des fins de communication externe, sur tous supports (notamment Internet), tant en France qu'á l'étranger.

Tout participant désigné pour encadrer un groupe se porte fort d'obtenir la présente autorisation de la part de chacun des cavaliers constituant le groupe.

MODIFICATION- ANNULATION DE LA RANDONNÉE

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment et sans préavis d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler la Route Eiffel ainsi que de modifier tout ou partie des conditions de déroulement de la Route Eiffel, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, notamment météorologiques, sans que leur responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité puisse être réclamée de ce fait

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Aux seules fins de la gestion de la Route Eiffel, les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque participant sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles pour l'adapter aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018.

Les données collectées sont destinées aux organisateurs et conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles ne pourront être communiquées que pour satisfaire des demandes internes à l'organisation, à savoir uniquement à un prestataire de service ou un autre participant qui en ferait la demande. Aucune communication autre n'en sera faite.

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données à caractère personnel le concernant ainsi que d'un droit d'opposition à ce que lesdites données soient traitées.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque participant sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un participant de son droit de retrait avant la fin de la Route Eiffel entraînera l'annulation automatique de sa participation.

LITIGES

Tout différend né à l'occasion de la Route Eiffel et de l'interprétation des présentes sera soumis aux tribunaux territorialement compétents.